

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt cinq, le six octobre à dix sept heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du trente septembre deux mille vingt cinq, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2025BC1 1 3 43

OBJET : CRÉATION D'UN ESPACE PARTAGÉ À AUVILLAR (LOTS 2 À 12) **AVENANTS AUX MARCHÉS PUBLICS DE TRAVAUX**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, Jean-Paul TERRENNE, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame Francine FILLATRE, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphane, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Jean DUPUY a été désigné secrétaire de séance

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2025BC1-1-3-43

OBJET : CREATION D'UN ESPACE PARTAGÉ À AUVILLAR – LOTS 2 À 12

ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation pour la construction d'un espace partagé à Auvillar, par voie de procédure adaptée, soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique.

Les Bureaux Communautaires en date du 30 septembre 2024 et 9 décembre 2024 ont attribué les lots n°1 à 12.

Suite à l'intervention et l'alerte du titulaire du lot 1 – Désamiantage, un diagnostic a été mandaté par la maîtrise d'ouvrage lequel a révélé « une charpente très ancienne, de conception et de réalisation incertaines » sur laquelle ont été réalisées des « réparations précaires », le tout entraînant « une dégradation significative des bois ».

Le rapport concluant en ce que, d'une part, « les pathologies observées sont généralisées sur la surface de l'édifice, affectant les fermes, les pannes, les chevrons et les assemblages » et, d'autre part, « les travaux de réfection de la charpente et de la couverture, comprenant le renforcement des chaînages périphériques, doivent être considérés comme une priorité absolue pour la sécurité et la pérennité de l'espace partagé à Auvillar »

Ces sujétions techniques imprévues induisent la nécessité, en cours d'opération, de diligenter des travaux de réfection de la charpente, entraînant un décalage dans la réalisation des travaux.

Dès lors, il y a lieu de prolonger jusqu'au 1^{er} mars 2027, la durée globale d'exécution des lots 2 à 12 de l'opération par avenant sur le fondement de l'article R. 2194-5 du Code de la Commande Publique, étant précisé que l'exécution des travaux portant sur ces lots ne démarreront qu'en 2026.

Ces modifications n'entraînent pas de coûts supplémentaires.

En conséquence, le Président propose :

- de conclure les avenants n°1 tel que détaillés ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toutes pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure les avenants n°1 tel que détaillés ci-dessus ;
- d'autoriser le Président , ou son représentant légal, à signer lesdits avenants et toutes pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 06 Octobre 2025
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 07 Octobre 2025

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de Saint Antoine

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean DUPUY



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le

13 OCT. 2025

Affiché sur le panneau des annonces légales le

13 OCT. 2025

AR Préfecture

CRÉATION D'UN ESPACE PARTAGÉ À AUVILLAR (LOTS 2 À 12) - AVENANTS AU MARCHÉ PUBLICS DE TRAVAUX

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20251006-2025BC1_1_3_43-DE
Numéro d'acte :	2025BC1_1_3_43
Date de décision :	06/10/2025
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-3-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))
Fichier acte :	2025BC1-13-43 - CREATION D'UN ESPACE PARTAGÉ A AUVILLAR (LOT 2 À 12).pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Delphine LANGLOIS
Date d'envoi de l'acte :	13/10/2025 14:21:29
Date de réception de l'AR :	13/10/2025 14:21:58